



The 2024 BOI Report Mandate for LLCs and Corporations

EXPLICATIONS TRADUITES

LA RÉGLEMENTATION AMÉRICAINE DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

Février 2024

1

Quelle est la réglementation des bénéficiaires effectifs aux États-Unis ?

Le Beneficial Owner américain
L'autorité compétente : le FinCEN
Les entreprises concernées
Les exonérations

Le Beneficial Owner américain

Le « Beneficial Ownership Information » (BOI) américain est l'équivalent du registre des bénéficiaires effectifs français. Ce registre recense les informations d'identification des entreprises et de leurs bénéficiaires effectifs. Il permet de savoir qui exerce effectivement le contrôle sur les entreprises.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les entreprises américaines ont une obligation de déclaration de leurs bénéficiaires effectifs. **Le bénéficiaire effectif d'une entreprise est la personne qui exerce le contrôle effectif d'une société.**

Tout comme en France, une personne est réputée exercer le contrôle effectif d'une société américaine lorsqu'elle possède directement ou indirectement **plus de 25 % du capital** (*quel qu'en soit la forme : equity, stock, capital/profit interest, ou tout instrument financier convertible en droits de vote, equity, stock, capital/profit interest, etc.*) **ou des droits de vote**, et/ou lorsqu'elle dispose d'un **contrôle « substantiel » sur l'entreprise.**

Il y a un contrôle « substantiel » dès lors qu'au moins 1 des 4 critères suivants est rempli :

- La personne exerce une fonction dirigeante dans l'entreprise (président, CFO, CEO, COO, General Counsel)
- La personne a le pouvoir de nommer ou révoquer le directeur ou la majorité du conseil d'administration
- La personne prend ou influence les décisions financières importantes de l'entreprise
- La personne dispose de toute autre forme de contrôle substantiel sur l'entreprise (analyse concrète)

L'autorité compétente : le « FinCEN »

Le registre des bénéficiaires effectifs est tenu aux États-Unis par le Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN). Les déclarations (Beneficial Ownership Information report) lui sont donc adressées.

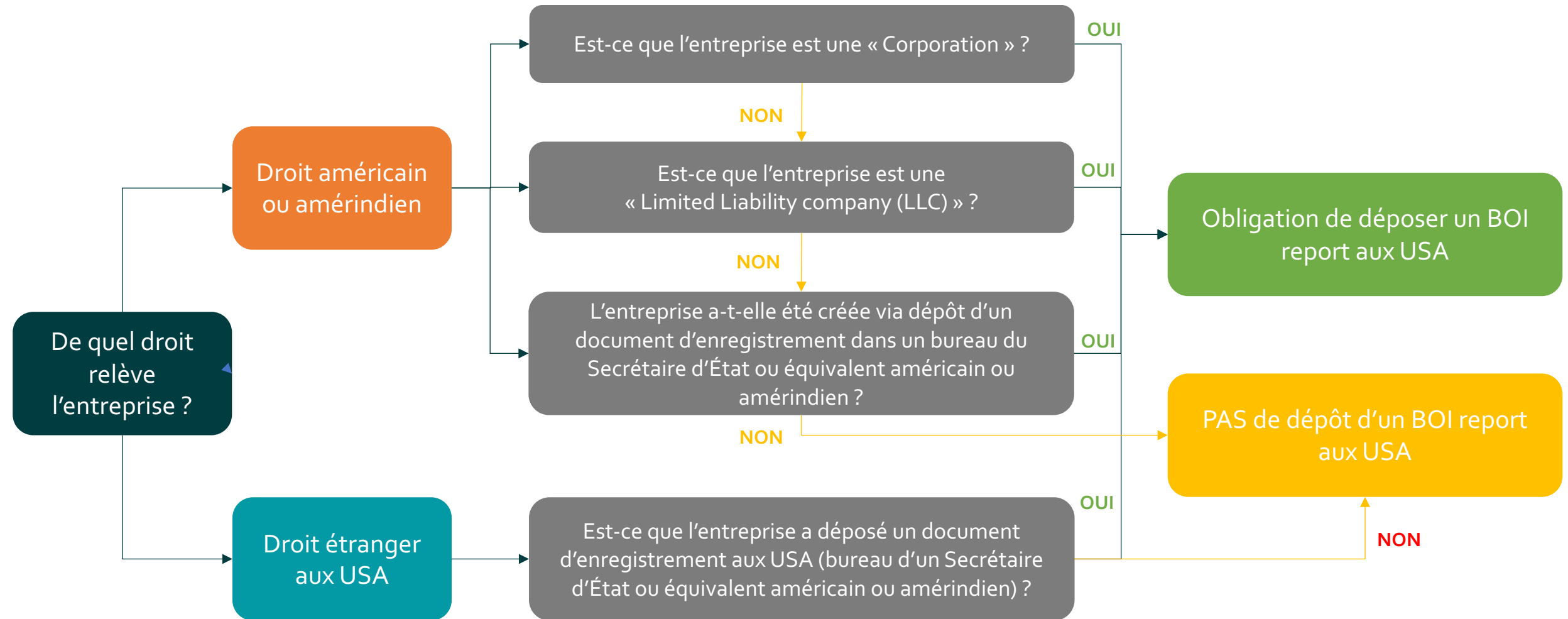
Il s'agit d'une émanation du Ministère des Finances américain. Son rôle est de lutter contre la fraude et le blanchiment d'argent et de garantir la sécurité nationale par la collecte, l'analyse et la diffusion de renseignements financiers.



Bon à savoir

Le FinCEN ne rend pas public les informations qui lui sont transmises.

Les entreprises concernées



Les exonérations

Des cas d'exonération sont prévus :

- Les **entreprises individuelles** (« Sole Proprietorships ») et les sociétés en nom collectif (« General Partnerships ») ne sont pas concernées car elles ne sont pas des entités juridiques enregistrées ;
- Certaines entreprises sont exonérées de cette obligation déclarative car elles sont **soumises à d'autres obligations déclaratives** permettant au FinCEN de récupérer ces mêmes informations (*exemples : les sociétés cotées en bourse, les organisations à but non lucratif et certaines grandes sociétés d'exploitation*) ;
- Enfin, certaines entreprises sont exonérées **en raison de leur nature**, à savoir notamment :
 - Les émetteurs de valeurs mobilières
 - Les autorités gouvernementales
 - Les banques, établissements financiers, assurances et équivalents
 - Les courtiers
 - Les experts-comptables.



Bon à savoir

Les enfants mineurs qui détiennent par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs entités des participations dans une entreprise sont considérés comme exemptés.

2

Quelles sont les démarches à réaliser ?

La déclaration des bénéficiaires effectifs
Concrètement, ça donne quoi ?

La déclaration des bénéficiaires effectifs



Quand ?

Plusieurs délais sont prévus, selon la date de création des entreprises :

- Pour les entreprises existantes au 1^{er} janvier 2024 : avant le 1^{er} janvier 2025
- Pour les entreprises créées à partir du 1^{er} janvier 2024 : dans les 90 jours calendaires de leur création (à compter de la réception de la notification de validation de la création)
- Pour les entreprises qui seront créées à partir du 1^{er} janvier 2025 : dans les 30 jours calendaires de leur création

Une fois la déclaration réalisée, une nouvelle déclaration ne sera nécessaire qu'en cas de changement de contrôle de l'entreprise.

Quelles sanctions ?

En l'absence de déclaration ou en cas de fausse déclaration, une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 2 ans et/ou une amende pénale de 10k \$ maximum peuvent être prononcées.

En cas de retard, l'entreprise peut également être contrainte à se mettre en conformité sous astreinte, dont le montant sera de 500 \$ par jour de retard.

Quelles informations renseigner ?

Informations sur l'entreprise :

- ✓ Dénomination sociale et, le cas échéant, dénomination(s) commerciale(s)
- ✓ Adresse du siège social
- ✓ Loi applicable (État américain, tribu amérindienne, loi étrangère)
- ✓ Numéros fiscaux (TIN, Social Security Number, EIN)

Informations sur le ou les bénéficiaires effectifs de l'entreprise :

- ✓ Nom et prénom(s)
- ✓ Date de naissance
- ✓ Adresse
- ✓ Numéro d'identification
- ✓ Juridiction dont la personne relève
- ✓ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité

Dans les deux cas, il est possible d'ajouter le numéro « FinCEN identifier » de l'entreprise ou du bénéficiaire effectif. Il s'agit d'un numéro d'identification unique délivré par la FinCEN à l'entreprise ou la personne physique en faisant la demande.

Concrètement, ça donne quoi ?

L'entreprise concernée déclare ses informations et celles de ses bénéficiaires effectifs par voie électronique au FinCEN via le lien suivant : www.fincen.gov/boi

Le FinCEN va publier des informations complémentaires et des guides pratiques pour expliquer plus en détails la marche à suivre sur son site internet

Une fois la déclaration réalisée, la plateforme transmet au déclarant un accusé de réception.

Des questions ?

N'hésitez pas à prendre contact avec nos équipes qui seront ravies d'y répondre !

